

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET**

**Département du Val d'Oise**

**Arrondissement de Pontoise**

**Canton de Domont**

**PROCES VERBAL DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Procès-Verbal n°: P.V. – 002-2015**

**Du : 30 mars 2015**

L'an deux mille quinze, le trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire et Messieurs Gérard Wagentruz et Bertrand Vergnaud Adjoints au Maire

Mesdames Isabelle Oger et Maria Marques Fernandes Conseillères Municipales ;

Messieurs Patrice Glandières et Michel Monteiro, Conseillers Municipaux

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, Monsieur Régis Rousseau-Caffier, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Didier Dagonet, Maire et Stéphane Brunetti, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Bertrand Vergnaud, Adjoint au Maire,

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal

**LA SEANCE EST OUVERTE A 11 HEURES 35**

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'ajouter une délibération, pour le SIGEIF qui a une nouvelle adhésion.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, l'inscription d'un point supplémentaire.

**A – Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur Le Maire propose que Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, comme secrétaire de séance.

**004 - 2015 – Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2015 :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le compte-rendu de la séance du 14 février dernier a été adressé à l'ensemble des Elus. Il demande s'il y a des observations.

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, précise que page 74, dans les dates à retenir, la date du second tour des élections départementales est fautive, il faut mettre 29 mars 2015, au lieu de 22 mars 2015.

**Considérant** l'observation de Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, au sujet d'une erreur page 74, sur la date du second tour des élections départementales, qui est 29 mars et non 22 mars 2015,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du samedi 14 février 2015.

**Arrivée de Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal, à 20h39.**

**005 - 2015 – Approbation du compte-administratif 2014 :**

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Les comptes de l'exercice dégagent un excédent cumulé en fonctionnement et investissement de **105 403.64€** pour l'année 2014, qui se décomposent comme tel :

**I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Fonctionnement :</b>	
<b>Recettes 2014</b>	414 922.83€
<b>Dépenses 2014</b>	382 403.77€
<b>Résultat 2014</b>	+32 519.06€
<b>Report 2013</b>	+162 976.14€
<b>Résultat exercice 2014</b>	<b>+195 495.20€</b>

**II -- SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Investissement :</b>	
<b>Recettes 2014</b>	56 646.57€
<b>Recettes en RAR 2014</b>	87 250.00€
<b>Sous total des recettes</b>	<b>143 896.57€</b>
<b>Dépenses 2014</b>	68 336.20€
<b>Dépenses en RAR 2014</b>	126 400.00€
<b>Sous total des dépenses</b>	<b>194 736.20€</b>
<b>Résultat 2014</b>	-50 839.63€
<b>Report 2013</b>	-39 251.93€
<b>Résultat exercice 2014</b>	<b>-90 091.56€</b>

La Présidence du Conseil Municipal est confiée à Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire.

**Considérant** que le compte-administratif 2014 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à la majorité, une abstention Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Approuve** le compte-administratif 2014 tel qu'il a été présenté,

#### **006 - 2015 – Approbation du compte de gestion 2014 :**

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Le compte de gestion s'établit comme tel :

#### **I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Fonctionnement :</b>	
<b>Recettes 2014</b>	414 922.83€
<b>Dépenses 2014</b>	382 403.77€
<b>Résultat 2014</b>	+32 519.06€
<b>Report 2013</b>	+162 976.14€
<b>Résultat exercice 2014</b>	<b>+195 495.20€</b>

#### **II -- SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Investissement :</b>	
<b>Recettes 2014</b>	56 646.57€
<b>Dépenses 2014</b>	68 336.20€
<b>Résultat 2014</b>	-11 689.63€
<b>Report 2013</b>	-39 251.93€
<b>Résultat exercice 2014</b>	<b>-50 941.56€</b>

Les Elus constatent que le compte de gestion 2014 établi par le Trésorier payeur est identique au compte-administratif établi par la Commune.

**Considérant** que le compte de gestion 2014 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** le compte de gestion 2014.

**007 - 2015 – Affectation des résultats :**

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Considérant** les restes à réaliser en investissement de 87 250.00€ en recettes et 126 400.00€ en dépenses

**Considérant** que l'affectation des résultats a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 105 403.64€ au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 50 941.56€ au chapitre 001 déficit du résultat d'investissement reporté,
- l'inscription de 90 091.56€ à l'article 1068-excédent de fonctionnement.

**008 - 2015 – Approbation du budget primitif 2015 :**

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2015 par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, qui se répartie comme tel :

<b>Fonctionnement :</b>			
<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
<b>011 Charges à caractère général</b>	121 150.00€	<b>002 Reports 2014</b>	105 403.64€
<b>012 Charges de personnel</b>	118 450.00€	<b>70 Produits de service</b>	30 710.00€
<b>014 Atténuations de produits</b>	76 500.00€	<b>73 Impôts et Taxes</b>	275 376.78€
<b>022 Dépenses imprévues</b>	15 000.00€	<b>74 Dotations et participations</b>	40 900.00€
<b>023 Virement en section investi.</b>	27 570.38€	<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	400.00€
<b>65 Autres charges de gestion</b>	97 220.00€	<b>77 Produits exceptionnels</b>	3 099.96€
<b>Total de la section</b>	<b>455 890.38€</b>	<b>Total de la section</b>	<b>455 890.38€</b>

<b>Investissement :</b>			
<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
<b>001 Solde d'exécution d'inv.</b>	50 941.56€	<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	27 570.38€
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	224 075.00€	<b>10 Dotations fonds divers</b>	113 821.18€
		<b>13 subventions d'investissement</b>	133 625.00€
<b>Total de la section</b>	<b>275 016.56€</b>	<b>Total de la section</b>	<b>275 016.56€</b>

**Soit un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 730 906.94€**

Monsieur le Maire souligne que le budget primitif a été réalisé, sans connaître à ce jour, l'intégralité des dotations de l'État et sachant que ces dotations seraient en baisse, le budget a donc été préparé en diminution par rapport au budget primitif de 2014.

De plus il souligne que la FCTVA 2014 a été perçue en février 2015 et espère que cette année les services de l'Etat seront en mesure de nous verser ce remboursement sur l'exercice 2015.

**Considérant** que le budget primitif 2015 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le budget primitif 2015.

**009 - 2015 – Approbation des quatre taxes :**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, précise que les Elus ont souhaité ne pas augmenter les contributions au titre de l'année 2015.

De plus il rappelle que depuis l'année dernière, la commune n'a plus aucun emprunt.

En conséquence le produit des quatre taxes se répartie comme tel :

	<b>Bases effectives 2014</b>	<b>Taux imposition 2014</b>	<b>Base prévisionnelles 2015</b>	<b>Taux votés en 2014</b>	<b>Produit correspondant</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	840 649€	16.86	849 300€	16.86	143 192€
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	493 707€	16.33	499 900€	16.33	81 634€
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	7 320€	117.17	7 000€	117.17	8 202€
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	46 685€	14.34	46 100€	14.34	6 611€
<b>Total</b>					<b>239 639€</b>

**Considérant** que l'approbation des quatre taxes 2015 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Adopte** les taux des quatre taxes locales pour l'année 2015.

**010 - 2015 – Attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2015 :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention aux syndicats suivants :

**A l'article 6554 - chapitre 65 :**

-Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIRES)

-Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry (SIACVC)

-SMEP

-Syndicat de transports des trois forêts

-Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ru de Montubois

-SIEREIG

-Participation ALSH Frépillon

-ONF

Total : 66 000.00€

**Considérant** que l'attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2015 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** l'inscription à l'article 6554 - chapitre 65 de soixante-six mille euros (66 000.00€).

**011 - 2015 – Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2015 :**

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention aux associations suivantes :

**A l'article 6574 - chapitre 65 :**

- Association des anciens pompiers du Groupement N°2
- Association des Directeurs Généraux du Val d'Oise
- Association de la Fête de la Campagne
- Association les Chemins de la Musique
- Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale
- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)
- Mission Locale de Taverny

Total : 1 122.50€

**Considérant** que l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2015 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** l'inscription à l'article 6574 - chapitre 65 de mille cent vingt-deux euros et cinquante centimes (1 122.50€).

**012 - 2015 – Attribution d'une subvention communale au budget du CCAS de la Commune de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2015 :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention annuelle de 5 120.00€ pour le budget de fonctionnement du CCAS de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2015.

Cette somme est identique au budget de l'année 2014 et sert pour les principales activités organisées par les Membres du CCAS (galette des rois, crêpes, sortie, exposition culturelle...)

La dépense sera inscrite au chapitre 65.

**Considérant** que l'attribution d'une subvention au CCAS de la Commune pour l'année 2015 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le versement d'une subvention pour le budget de fonctionnement du CCAS de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2015.

**013 - 2015 – Demande de subvention pour les travaux de voirie auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts :**

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise que dans le cadre de la préparation budgétaire 2015, il a été décidé de refaire une partie des trottoirs rue de la Croix Frileuse et une partie de la voirie Allée du Lave Sabot.

Les travaux sont estimés à 30 000€ TTC et il est proposé de demander une somme de 9 000.00€ à la Communauté de Communes dans le cadre du fond de concours voirie.

Ce qui amène un plan de financement pour les opérations de voirie tel quel :

-Coût prévisionnel de l'opération de rénovation de voirie HT :	25 000.00€
-TVA	5 000.00€
- Subvention CCVO3F, fond de concours voirie :	9 000.00€
-Part Communale avant récupération de la FCTVA :	21 000.00€

**Considérant** que la demande de subvention pour les travaux de voirie a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le plan de financement,

**Autorise** le Maire à faire la demande de subvention et signer tous les actes afférents.

**014 - 2015 – Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l’année 2015 :**

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, rappelle que lors de la réunion du Bureau Municipal du 17 mars dernier il a été décidé d’inscrire au titre des travaux la reprise de la toiture des sanitaires extérieurs, qui est abimée. Le coût estimatif : 5 710.00€ TTC.

Une subvention peut être demandée dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2015, qui peut être entre 45 et 60% du montant hors taxe des travaux. Aussi il est proposé de demander le montant maximum envisagé par le dispositif.

Le plan de financement s’établit comme tel :

Désignation	Coût des travaux TTC	Coût des travaux HT	Subvention DETR maximum	Montant à la Charge de la Commune avant récupération FCTVA
Reprise de la toiture des sanitaires extérieurs	5 710.00€	4 758.33€	2 854.99€	2 855.01€

**Considérant** la nécessité d’exécuter des travaux sur la toiture des sanitaires extérieurs,

**Considérant** que la demande de subvention pour les travaux dans le cadre de la DETR a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le projet de travaux sur la toiture des sanitaires extérieurs,

**Approuve** le plan de financement.

**015 - 2015 – Demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire au titre de l'année 2015, pour la devise républicaine sur la façade de la Mairie :**

Monsieur Gérard Wagenutz, Adjoint au Maire, rappelle qu'il y a plusieurs années maintenant, lors des travaux sur la façade de la Mairie, la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » avait été enlevée.

Aujourd'hui, après plusieurs sollicitations par des usagers, il a été décidé en réunion du bureau municipal du 17 mars dernier, d'inscrire au budget 2015, la dépense afférente, pour remettre la devise sur la façade, ainsi que la reprise du mot « Mairie ».

Les travaux s'élèvent à 4 000.00€ TTC.

Ils peuvent être subventionnés dans le cadre de la Réserve Parlementaire de notre Sénateur, à hauteur de 50% du montant HT.

Aussi il est proposé de demander le montant maximum envisagé par le dispositif.

Le plan de financement s'établit comme tel :

Désignation	Coût des travaux TTC	Coût des travaux HT	Subvention réserve parlementaire maximum	Montant à la Charge de la Commune avant récupération FCTVA
Devise républicaine	4 000.00€	3 333.33€	1 666.66€	2 333.34€

**Considérant** la nécessité de remettre la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » sur la façade de la Mairie

**Considérant** que la demande de subvention pour les travaux sur la façade de la Mairie a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le projet d'inscription de la Devise Républicaine et le mot Mairie sur la façade de la Mairie,

**Approuve** le plan de financement.

**016 - 2015 – Tableau des effectifs du personnel communal :**

Sur le rapport de Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le tableau des effectifs tel qu'il est arrêté et précise qu'il sera annexé au budget et transmis à Monsieur Le Trésorier Payeur :

Grade d'emploi	Effectif budgétaire :	Effectif pourvu :	Effectif dont nombre d'agent à temps non complet :
<b>Filière Technique :</b>			
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	2	2	0
<b>Filière administrative :</b>			
Rédacteur Catégorie B	1	1	0

**017 - 2015 – Convention avec l'Association Adico (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise) :**

Monsieur le Maire rappelle que désormais les collectivités publiques sont tenues de dématérialiser totalement ou partiellement leur comptabilité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et ceux à la demande des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour cela il est apparu nécessaire de se faire accompagner en contractant avec l'Association Adico (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise), qui nous accompagnerait dans cette démarche de dématérialisation.

Cette association a été créée par l'initiative de l'Union des Maires de l'Oise, avec le concours u Conseil Général de L'Oise et de l'Etat pour venir en aide aux communes dans le domaine de l'informatique.

Elle assure un certain nombre de prestations comme l'installation, le dépannage ou l'assistance et l'information informatique réglementaire.

De ce fait elle se substitue partiellement à notre prestataire Berger Levrault., dans le domaine de l'assistance. L'adhésion est calculée en fonction du nombre d'habitants. Aussi l'adhésion proposée s'élève à 670€ HT pour la Mairie.

En parallèle, cette adhésion permet à la Commune de Béthemont-la-Forêt de bénéficier de 40% de réduction sur la facture annuelle Berger Levrault pour la maintenance du logiciel Berger Levrault et une réduction pour les Syndicats SIRES et SIAC dont la gestion financière est sur le même poste que la Mairie.

Il convient aussi de noter que l'Association Adico est plus facilement joignable que le prestataire Berger Levrault.

**Considérant** que la convention avec l'Adico a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**Autorise** le Maire à signer la convention avec l'association Adico et tous les actes afférents,

**Dit** que cette dépense est inscrite au budget primitif.

**018 - 2015 – Convention tripartite d’habilitation dans le cadre du partenariat CEE (Certificat d’économie d’énergie) avec le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l’Electricité en Ile de France) et le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour les Réseaux de Communication):**

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, rappelle que le 14 mars 2013, la Commune de Béthemont-la-Forêt a signé une convention avec le SIGEIF pour le Conseil Energie Partage (CEP), qui permet aussi de valoriser toutes les opérations éligibles au dispositif des certificats d’économie d’énergie (CEE) réalisées sur son patrimoine, via le dispositif proposé par le SIGEIF.

Aujourd’hui la deuxième période triennale est terminée et le SIGEIF a débuté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la troisième période du programme national des CEE, qui permet aux Communes de percevoir une compensation financière en rapport avec les économies d’énergie réalisées.

Ainsi le SIGEIF et le SIPPAREC ont décidé de travailler ensemble pour offrir un dispositif commun aux collectivités territoriales, destiné à simplifier leurs démarches et augmenter le rythme de dépôt des dossiers de demandes de CEE.

Il est rappelé que l’Etat incite les Communes à investir pour parvenir à une maîtrise de la demande en énergie. C’est pourquoi le SIGEIF nous a proposé d’adopter le système des CEE, après nous avoir fait un bilan énergétique de nos bâtiments, d’où il ressort que l’essentiel des économies pouvant être réalisées, portent sur l’isolation des menuiseries extérieures, des combles et de la régulation de l’éclairage public.

Ainsi cela nous a incité à prévoir un dossier comportant le remplacement des portes et fenêtres de la Mairie, dans le cadre des objectifs du Contrat Rural.

Monsieur Gérard Wagentrutz demande s’il y a des questions et passe la parole à Monsieur Le Maire, pour le vote.

**Considérant** que la convention tripartite avec le SIGEIF et le SIPPAREC a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 17 mars 2015,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l’unanimité

**Autorise** le Maire à signer la convention tripartite d’habilitation dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPAREC et tous les actes afférents.

**019 - 2015 – Nouvelle adhésion de la Commune de Chennevières-sur-Marne au SIGEIF :**

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise que le SIGEIF nous demande de prendre acte d’une nouvelle adhésion au sein du SIGEIF : la Commune de Chennevières-sur-Marne.

Le SIGEIF comprend aujourd’hui 186 Communes adhérentes.

Aussi la Commune de Béthemont-la-Forêt est invitée à prendre acte de cette nouvelle adhésion.

Monsieur Gérard Wagentrutz demande s’il y a des questions et passe la parole à Monsieur Le Maire, pour le vote.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l’unanimité

**Prend acte** de nouvelle adhésion de la Commune de Chennevières-sur-Marne, au sein du SIGEIF.

## **B – Questions Diverses :**

### **► Véhicule brûlé en allant vers Chauvry :**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, signale un véhicule qui a brûlé sur le petit parking en allant vers Chauvry.

### **► Remplacement des canalisations d'eau dans l'Allée des Châtaigniers :**

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise que des travaux de remplacement des canalisations d'eau, ont débuté Allée des Châtaigniers, pour une durée de six semaines.

### **► Contrat rural, travaux entrée sud du village :**

Monsieur le Maire précise que 4 offres ont été reçues et seront ouvertes le mardi 31 mars 2015. L'analyse serait faite par notre bureau d'études.

### **► quelques dates à retenir :**

- Chasse aux œufs le samedi 11 avril sur le terrain communal.
- en mai nous organiserons les plantations
- 6 juin concert de jazz dans l'église,
- exposition de peinture du 13 au 20 juin 2015
- Feux de la Saint Jean le samedi 20 juin 2015
- Sortie des aînés le lundi 22 juin 2015.

### **► Rentrée scolaire 2015/2016 :**

Madame Isabelle Oger, Conseillère Municipale, précise que nous avons atteints les 44 enfants inscrits et de ce fait nous ne risquons plus une fermeture de classe.

### **► Assainissement :**

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise que nous avons eu une réunion avec l'ensemble de nos partenaires financiers et techniques afin de faire le point sur le dossier assainissement.

Les Elus ont décidé d'engager une nouvelle étude comparative, afin de savoir si nous continuons sur le projet initial de création d'une station d'assainissement collectif ou si nous envisageons un raccordement au SIAVOS.

Aussi des études complémentaires vont être menées afin de choisir la meilleure solution pour nos deux villages.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention complémentaire devra être faite pour ces nouvelles études.

Le bureau d'études rédige le cahier des charges pour pouvoir mener ces études complémentaires.

### **► Travaux élagages terrain des Clos et ruelle du Pressoir :**

Deux déclarations préalables ont été déposées auprès des services instructeurs de la Communauté de Commune, on est en attente de l'arrêté.

► **Cimetière :**

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, précise que le recensement de l'ensemble des tombes est terminé, il reste à présent les courriers de relance des quelques concessions terminées.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 22h00**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2015 :**

004-2015	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2015
005-2015	Approbation du compte-administratif 2014
006-2015	Approbation du compte de gestion 2014
007-2015	Affectation des résultats
008-2015	Approbation du budget primitif 2015
009-2015	Approbation des quatre taxes
010-2015	Attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2015
011-2015	Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2015
012-2015	Attribution d'une subvention communale au budget du CCAS de la Commune de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2015
013-2015	Demande de subvention pour les travaux de voirie auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
014-2015	Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2015
015-2015	Demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire au titre de l'année 2015, pour la devise républicaine sur la façade de la Mairie
016-2015	Tableau des effectifs du personnel communal
017-2015	Convention avec l'Association Adico (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise)
018-2015	Convention tripartite d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPEREC
019-2015	Nouvelle adhésion de la Commune de Chennevières-sur-Marne au SIGEIF